

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Edition Spéciale 12 août 2021

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

	<u>ARRETES</u>	
1	Arrêté portant délégation de signature au Directeur Départemental	1

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 12 Août 2021

ANNEXE

ARRETE



SDIS d'Indre-et-Loire
PAF / Administration Générale
N° 1942 / 2021

Envoyé en préfecture le 12/08/2021
Reçu en préfecture le 12/08/2021
Affiché le 
ID : 037-283700110-20210812-DELEGSIGNATURE-AR

République Française

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au directeur départemental

La Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses dispositions relatives à l'organisation des services d'incendie et de secours, notamment ses articles L 1424-27, L 1424-30, L 1424-32 et L 1424-33,

VU la délibération du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur le président du conseil départemental d'Indre-et-Loire, **Monsieur Jean-Gérard Paumier**,

VU l'arrêté du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire du 15 juillet 2021 portant désignation par Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, de **Madame Jocelyne COCHIN** en qualité de Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire,

VU la délibération du conseil d'administration n° 10-20-06-2018 du 20 juin 2018 portant révision de l'organigramme du SDIS,

VU l'arrêté ministériel du 17 mai 2017, relatif au recrutement du **colonel hors classe Ivan PATUREL**, au corps départemental d'Indre-et-Loire à compter du 1er juin 2017, en qualité de directeur départemental,

VU l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du SDIS du 4 mars 2020 nommant **Monsieur Ludovic POIRIER colonel de sapeurs-pompiers professionnels** par voie de mutation et détaché dans l'emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire,

Considérant qu'il convient de donner délégation au Directeur départemental et au directeur départemental adjoint du SDIS pour prendre avec réactivité les différents actes concernant la mise en application de l'obligation vaccinale des sapeurs-pompiers contre la covid-19 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation permanente de signature est accordée au colonel Ivan PATUREL directeur départemental pour signer au nom de la Présidente du Conseil d'Administration, dans le cadre de ses attributions et de ses compétences, les actes individuels de mise en application de l'obligation vaccinale des sapeurs-pompiers et notamment ceux relatifs aux conséquences du non-respect de celle-ci par les sapeurs-pompiers (arrêtés de suspension, d'interdiction d'exercice, de fin de suspension).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature du colonel Ivan PATUREL, la délégation de signature prévue à l'article 1er est exercée par le colonel Ludovic POIRIER, Directeur Départemental Adjoint.

ARTICLE 3 : En cas de différend sur l'interprétation ou l'exécution du présent arrêté, une procédure à l'amiable sera recherchée avant tout recours contentieux. En cas d'échec, les litiges résultant de l'application de cet arrêté seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans :

Par voie postale : 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 ou
par voie dématérialisée via « télérécoeurs » accessible sur le site Internet www.telerecoeurs.fr.

ARTICLE 4 : La présidente du conseil d'administration, le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire et notifié au colonel hors classe Ivan PATUREL, au colonel Ludovic POIRIER,.

Fait à Fondettes, le 12 aout 2021

La présidente du Conseil d'Administration,

Jocelyne COCHIN

